Monsieur V
ARCHITECTE
**

Mons, le 08 juillet 2014.

Courrier Recommandé + AR

Cher Confrère,

Concerne **Certificat de fin de Stage.**

Notre Conseil, en séance du **24 juin 2014,** après avoir examiné les documents présentés lors de votre contrôle de fin de stage du 03 juin 2014 et après vous avoir entendu, a constaté que des lacunes persistaient au terme de vos deux ans de stage et notamment en matière de « dossier d'exécution ».

Notre Conseil a dès lors décidé de prolonger votre stage d'une période de **six mois** conformément à l'article 23 du Règlement de Stage du 5 février 1965 établi par le Conseil national de l'Ordre des Architectes

Cette période de stage complémentaire devra principalement être axée sur la partie exécution d'une mission d'architecture (estimatifs, métrés, détails techniques, cahier des charges, visites de chantier, pv, opération de réception…).

Nous vous invitons à prendre contact avec les membres de notre Commission de Stage par l'intermédiaire de notre secrétariat si vous souhaitez obtenir de plus amples informations à ce sujet.

Nous vous demandons également de nous tenir informés des modalités que vous aurez choisies pour l'exécution de cette période de stage complémentaire (maître de stage, date d'exécution).

Cette période de stage complémentaire devra principalement âtre axée sur la partie exécution d'une

Veuillez agréer, Cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.